



Municipalité de Romont
2538 Romont / BE

À l'attention des électrices et électeurs de
la commune de Romont BE

Réf. 01.0215

Romont, le 2 septembre 2022

Carte de légitimation pour la votation du 25 septembre 2022

Madame, Monsieur,

Une votation cantonale et fédérale aura lieu le 25 septembre prochain. Vous avez reçu le matériel de vote ces jours-ci. Malheureusement, il manque le champ pour la signature et l'adresse de renvoi sur la carte de légitimation de couleur blanche. Nous vous faisons donc parvenir, ci-joint, une nouvelle carte de légitimation corrigée (de couleur rose).

Veillez noter que le vote par correspondance n'est valable que lorsque la carte de légitimation est signée par la personne habilitée à voter.

1. Si vous n'avez pas encore voté, veuillez utiliser la carte de légitimation de couleur rose.
2. Si vous avez déjà voté par correspondance et que vous pensez ne pas avoir signé la carte de légitimation, veuillez retourner à la commune la carte de légitimation de couleur rose dûment signée dans l'enveloppe de vote officielle.
3. Si vous avez déjà voté par correspondance et que vous avez signé la carte de légitimation (malgré le champ manquant), vous n'avez aucune démarche à faire ; votre voix sera prise en compte.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, tout en en nous excusant pour les désagréments engendrés, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Municipalité de Romont
Au nom du Conseil municipal

Yvan Kohler
Maire

Gaétan Haab
Secrétaire municipal

Annexe : Carte de légitimation rose